


## LA GESTION DES PONTS COMMUNAUX AVANT ET APRES LES INONDATIONS : VUE DU SPW-MI



**FLAWINNE SEBASTIEN**

Attaché

Direction de l'Expertise des Ouvrages

Rue Côte d'Or, 253 – 4000 LIEGE

Tél. : + 32.498.25.35.09

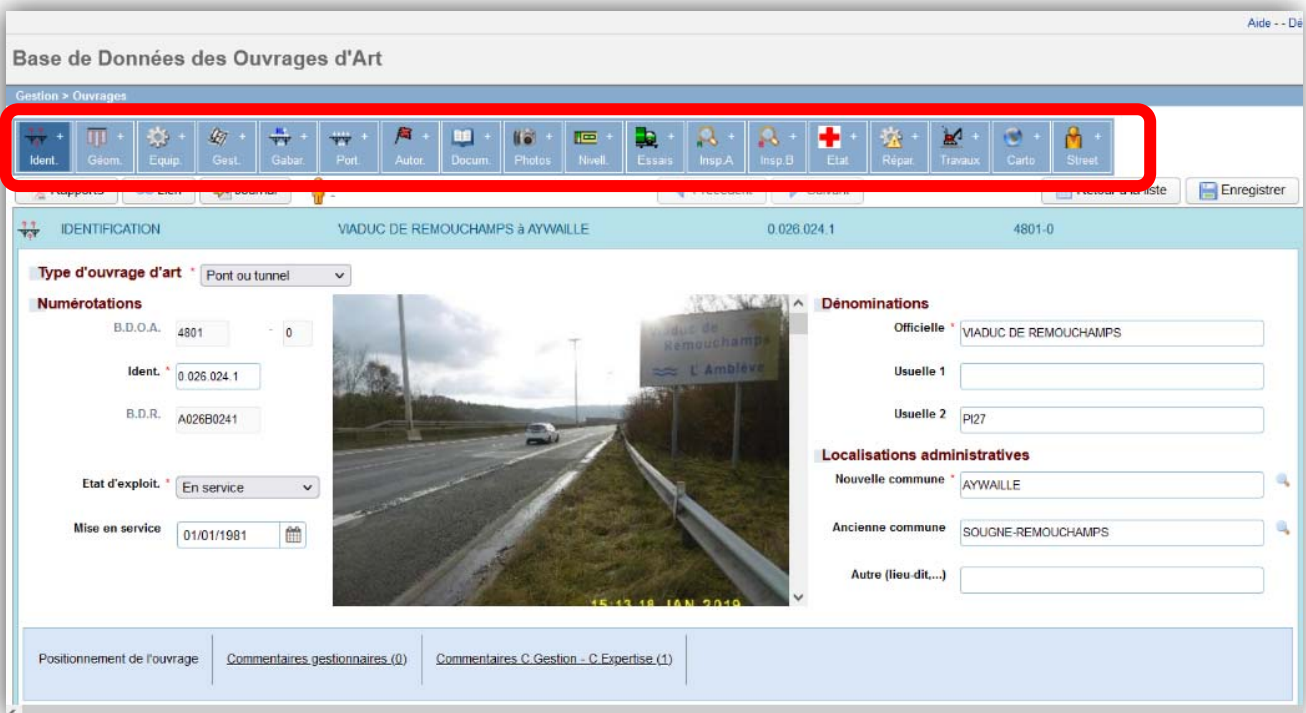
Email : sebastien.flawinne@spw.wallonie.be

### Résumé :

Les communes n'ont pas les mêmes moyens techniques et financiers que le SPW pour s'occuper de leurs ponts.

Les services gestionnaires de la Région Wallonne sont soumis au Règlement des Ouvrages d'art qui donne un cadre précis à toute cette organisation et prévoit par exemple des inspections périodiques de chaque pont tous les 3 ou 6 ans par des inspecteurs de ponts formés ; celles-ci sont analysées par des ingénieurs spécialisés qui priorisent ensuite les travaux à prévoir sur le budget spécifique alloué à la réhabilitation de ponts. Toutes les informations sont encodées et partagées dans la base de données « BDOA » qui coordonne la gestion des quelques 6.000 ponts du SPW MI.

www.wallonie.be  
N° vert : 1718 (informations générales)



Page d'accueil type d'un ouvrage dans la BDOA : ici, le viaduc de Remouchamps  
Les icônes dans le ruban rouge donnent accès aux diverses informations sur l'ouvrage

Les gestionnaires communaux sont, par contre, souvent plus démunis pour la mise en place d'une gestion d'un parc de ponts.

Il n'est ainsi pas rare qu'une commune ne possède pas même un inventaire complet de ses ouvrages. Et souvent aucun document (plan, note de calculs, ...) n'est disponible. La grande majorité des communes déclare ne pas inspecter ses ponts. Les très faibles montants consacrés à la réhabilitation des ponts sur le P.I.C. témoignent du fait que ces ouvrages vieillissent souvent sans entretien ni réhabilitation.



*Exemples de défauts répertoriés sur des ouvrages communaux*

Les conséquences sont inquiétantes, tant au niveau de la sécurité des ouvrages les plus dégradés qu'en termes de budgets qu'il faudra prévoir pour traiter cela dans le futur. Quand la situation devient problématique, la Direction de l'Expertise des Ouvrages est parfois appelée à l'aide, souvent pour conclure que ces structures nécessitent d'importants travaux de réhabilitation, ou même d'être remplacés. Il faut savoir que les ouvrages les plus dangereux sont ceux qui ne sont pas inspectés. Déjà des catastrophes ont été évitées de justesse comme lors de l'effondrement du pont de Trooz en 2011, et d'autres arriveront inévitablement si rien n'est mis en place pour traiter le problème.



*Effondrement du pont de Trooz en 2011*



Cette problématique a été encore plus mise en lumière suite aux inondations de juillet 2021. Les agents communaux ont dû faire face à bien d'autres priorités que celle d'inspecter leurs ponts et c'est en toute logique que le SPW MI a partagé ses ressources en personnel pour l'inspection des ouvrages communaux potentiellement impactés.

Dans les semaines qui ont suivi, des inspecteurs de ponts, des plongeurs, des ingénieurs d'expertise ou de stabilité ont rendu des avis et des conseils pour les mesures d'urgence à prévoir et pour les principes de réhabilitation nécessaires.



*En première phase, toutes les situations urgentes ont été traitées*

Dans une 2e phase, les services techniques du SPW ont échangé en continu avec les différentes communes impactées. Ces discussions ont abouti à s'intéresser à de nombreux ouvrages qui n'avaient pu être inspectés complètement lors de la première phase (ni même inspectés tout court dans certains cas, faute de l'existence d'un inventaire des ponts notamment).

De nombreux nouveaux défauts et dégradations ont ainsi été découverts lors de cette 2e phase, qui a montré toute l'étendue des besoins pour les ponts communaux.



*Exemples de défauts observés en deuxième phase*

Lors de ces échanges, les demandes des communes furent cette fois aussi nombreuses : une expertise complète, un avis de stabilité, un examen des principes de réparations et souvent un estimatif des prix de travaux en vue de compléter le dossier d'indemnisation par le fond des calamités.

Toutefois, le SPW ne dispose pas du personnel suffisant pour les nombreuses études de stabilité à réaliser ni pour la rédaction des cahiers des charges de travaux de réhabilitation de tous les ponts le nécessitant.

Quelques communes ont pris l'initiative de contacter des bureaux d'études et des dossiers ont pu avancer correctement. Pour de nombreuses autres, par contre, il est triste de constater que, faute de moyens, le gros du travail reste encore à faire et que des années seront nécessaires pour réhabiliter les infrastructures.

Cette situation a révélé l'importance et la nécessité absolue d'une aide extérieure aux communes pour pouvoir gérer l'ensemble des dégâts résultant des inondations. Le Fond des Calamités sera crucial dans cette optique mais l'assistance à apporter aux communes par rapport à leur gestion d'ouvrages est une démarche qui doit être étendue et systématisée pour les années à venir.

Une bonne nouvelle cependant : un budget de 2 000 000 d'euros a été dédié à la réalisation d'un inventaire complet des ouvrages communaux. Un premier diagnostic sera systématiquement réalisé et les ponts jugés les plus à risque feront l'objet d'une expertise complémentaire.

Ce travail sera confié à des bureaux d'études spécialisés, il sera financé par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. La « BDOA Communes », clone de la BDOA, sera l'outil informatique commun où toutes les informations seront rassemblées. Cet inventaire sera l'indispensable premier pas de ce qui doit être mis en place pour les ponts communaux. Il permettra de cibler et quantifier les besoins et les priorités et, espérons-le, d'ensuite y affecter les moyens nécessaires.

*BDOA communes avec fiche de passage pour un ouvrage de la commune d'Eupen*